

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à
l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 13 juin 1955.

N° D-155

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° 254, en date du 13 juin 1955, par laquelle vous proposez que le Gouvernement des États-Unis assume la responsabilité de la construction et de l'utilisation de certaines stations de radar dans la zone Terre-Neuve-Labrador afin de développer le réseau radar déjà établi dans cette zone et de répondre aux besoins du fonctionnement du réseau médian de guet avancé du Canada.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que cette proposition agréée au Gouvernement canadien, sous réserve des conditions annexées à la présente Note. Si le Gouvernement des États-Unis accepte ces conditions, je propose que la présente Note et votre réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L. B. PEARSON

Son Excellence

Monsieur R. Douglas Stuart

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

100, rue Wellington

Ottawa